

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2015 à 18h00

Présents : Mmes MERHILOU Monique, PORTAZ Vanessa, THORAL Françoise,
MM. ALARIA André, BUTTARD Jean-Marc, BUTTARD Romain, DEJEAN Fabrice,
KEMPF Adrien, SACCHI Christian, THORAL Jean-Jacques

Absente : SACCHI Fabienne donne procuration à SACCHI Christian

Présente également : KEMPF Martine

Secrétaire de séance : THORAL Françoise

Le compte rendu de la réunion du 13 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

1° - DSP Exploitation du point restauration Redoute Marie-Thérèse :

Suite à l'offre publiée par la commune pour l'exploitation saisonnière de la petite restauration de la Redoute MT « GAMELLE DU SOLDAT », la proposition de Monsieur Marc LECONTE a été retenue.

La période d'exploitation est entendue du 1^{er} juin au 31 octobre 2015 pour un loyer mensuel de 1300 € TTC.

Les membres du Conseil sont invités à se prononcer sur cette proposition. Monsieur André ALARIA sort de la salle et ne prend pas part au débat et au vote.

A l'unanimité, le Conseil accepte cette délégation.

2° - Baux ruraux :

Monsieur le Maire remercie Adrien KEMPF pour le travail de recensement des terrains communaux.

Suite à la publication d'une offre d'attribution de parcelles communales, les exploitants suivants ont été retenus :

- COLLY Sylvain - FIANDINO Mickaël - FIANDINO Roger
- JACQUEMMOZ Charlene - MARTINEZ Laurent

Roger FIANDINO, en tant qu'exploitant installé sur la commune, s'est vu attribuer un lot plus important que les autres demandeurs. Les baux ruraux seront prochainement rédigés sur la base d'une tarification catégorisée selon la nature des terrains.

Le Conseil vote à l'unanimité l'attribution aux exploitants.

Afin de poursuivre sa politique de valorisation des terres agricoles, la commune souhaite engager avec l'aide du GIDA Haute-Maurienne, une réflexion d'irrigation et de défrichement des terrains.

Monsieur le Maire propose qu'une subvention d'adhésion soit votée.

Les membres présents votent à l'unanimité.

3° - Modification des statuts du SPM :

Monsieur le Maire rappelle que la prise de compétence SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) par les communautés de communes (Loi ALUR du 24 mars 2014) transférée au SPM, conduit à une actualisation des statuts du SPM.

A l'unanimité, le Conseil approuve cette modification des statuts.

4° - Régularisation parcellaire :

A l'heure actuelle, le chemin qui se situe entre la rue de Garet et la RD215^E est constitué de propriétés privées ; des travaux d'enrobé et la pose d'un escalier ont cependant été réalisés par la mairie en 2012. Une régularisation a été demandée par les propriétaires afin que ce passage rentre dans le domaine public par le biais d'un document d'arpentage.

Avec 2 abstentions et 9 votes pour, le projet est accepté.

Une borne de délimitation du terrain de Monsieur Jean-Pierre Montaz, endommagée par les services municipaux, sera prochainement réinstallée pour un coût de 789.64 € TTC.

Avec 1 abstention et 10 votes pour, les travaux sont validés.

5° - Procédure administrative bâtiment Pimentel :

Construit sans autorisation légale dans les années 60, le bâtiment Pimentel, situé à l'entrée du village, est aujourd'hui à l'état d'abandon. Monsieur Christian Sacchi propose aux membres du Conseil de rencontrer les treize propriétaires du terrain afin de mettre en œuvre une solution amiable rapide dans le but de sortir de cette situation complexe.

6° - Emplois lycéens été 2015 :

Suite à l'offre d'emploi saisonnière réservée aux jeunes âgés de 16 à 18 ans, onze lycéens ont fait leur demande. Il est rappelé que ces emplois sont attribués aux jeunes habitant la commune ou dont l'un des parents habite le village. Monsieur le Maire et Romain BUTTARD ne prennent pas part au vote.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de travail.

7° - Adhésion Amicale du personnel :

Monsieur le Maire propose au Conseil l'adhésion de la commune d'Avrieux à l'Amicale du personnel (à ce jour sont adhérentes les communes de Modane, Fourneaux, le Freney, Saint-André et la CCTM). Le coût pour la collectivité est de 0.2 % de la masse salariale, soit environ 350 € pour l'année 2016. Le Conseil accepte à l'unanimité.

8° - Attribution marché conteneurs semi-enterrés :

Dans le cadre d'une consultation simplifiée pour la mise en place de deux emplacements de CSE situés « les Pérouses » à proximité de la résidence Plein Soleil et à « Champonnet » montée du cimetière, après ouverture des plis et examen des offres par le cabinet EPODE, l'offre de l'entreprise Casarin a été retenue, à l'unanimité, (offre la mieux-disante), pour un montant de travaux de 15 296.40 € TTC. Le chantier débutera fin mai et la mise en place des conteneurs se fera début juin.

9° - Remboursement des frais de transports scolaires pour les étudiants année 2014/2015 :

Le Conseil reconduit le dispositif d'aide au transport des étudiants, non remboursé par le Conseil Général, selon les mêmes modalités que les années précédentes, à savoir 671 € (hors région R-Alpes), 420 € (Région R-Alpes) et 149 € (St Jean de Maurienne). Adrien KEMPF et Jean-Marc BUTTARD ne prennent pas part au vote. Le dispositif est reconduit avec 9 votes pour.

10° - Divers :

- Réunion des maires du Parc National de la Vanoise : Monsieur le Maire fait un compte rendu rapide de la réunion qui s'est tenue avec les maires du PNV à Frontenex. Au regard de la complexité de la Charte qui devra prochainement être votée par les communes, Monsieur le Maire propose d'inviter le Directeur du Parc afin d'appréhender toute l'ampleur de ce dossier.
- CCTM : FPIC/ REPRESENTATIVITE : suite à un courrier de Monsieur le Maire adressé en date du 10 mars 2015 au Président de la CCTM et aux 7 maires du canton, les interpellant sur les modalités de répartition interne du prélèvement du FPIC et la question de la représentativité, les deux points seront inscrits à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire du 3 juin.
- Visite Préfet : Attaque du loup : M. le Maire fait le compte rendu de son entretien avec M. le Préfet suite aux prédatons du loup sur la commune.
- Enquête projet de lotissement : afin de connaître les besoins de la population en matière de logement, la mairie produira dans le prochain bulletin municipal, une enquête d'intention. Les personnes ayant un projet de construction seront invitées à se rapprocher du secrétariat de la mairie.
- Monsieur le Maire propose qu'une subvention de 100 euros soit versée à l'harmonie de Saint Michel suite à leur intervention lors de la cérémonie du 8 mai. Les membres adoptent la proposition, à l'unanimité.
- Comité de Jumelage : suite à la dernière rencontre Comité de Jumelage - Commune du 20 avril, un débat s'engage pour savoir si le Comité devra libérer la place qu'il occupe dans les locaux du four banal. Par 2 votes contre, 1 abstention et 8 pour, le Conseil décide de demander au Comité de jumelage d'entreposer tout son matériel dans le local de l'ancienne bibliothèque mis à sa disposition.
- Monsieur André ALARIA fait un point sur les différents travaux en cours et informe qu'une intervention de nettoyage de la cuisine de la salle des fêtes sera programmée sous peu (dégraissage total de la hotte cuisine ainsi que le nettoyage et la désinfection du réseau V.M.C.). Les devis sont acceptés par l'ensemble des membres du Conseil.
- Monsieur le Maire rappelle que la fête des Mères se tiendra le samedi 30 mai à 18h30.
- La prochaine réunion du CCAS aura lieu le 29 mai à 18h00.
- Bail Auberge : le Conseil municipal est informé de l'intention de Mme VIE de ne pas reconduire le bail de location, à l'échéance de novembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD

